

Dans le cas de la Saskatchewan, je ne crois pas que ce soit trop difficile. Dans les régions comprenant 11 circonscriptions, une formule doit nous permettre d'être certains que la représentation est juste.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux d'exprimer mon opinion au sujet de l'amendement proposé par mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) au projet de loi C-74. La Chambre se rappelle sans doute que j'ai eu l'occasion de parler du projet de loi la semaine dernière à propos de la motion gouvernementale visant à imposer la clôture au débat à la Chambre. J'estimais à ce moment-là que ma tâche de député et de représentant des électeurs de York-Ouest m'imposait d'exprimer non seulement mes objections mais aussi celles dont mes électeurs m'avaient fait part.

Je me réjouis donc de pouvoir intervenir dans le débat de l'amendement dont la Chambre est saisie cet après-midi et proposant de renvoyer le projet de loi C-74 au comité. J'ai l'impression—qui s'est affirmée clairement ces derniers jours—que les députés ne sont pas très heureux du traitement que l'on accorde à une mesure législative aussi importante. Nous devons l'étudier avec toute l'objectivité dont nous sommes capables à la Chambre, car elle revêt une importance fondamentale quant à la façon dont les Canadiens seront gouvernés et dont ils choisiront leurs représentants élus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Chambre compte actuellement 282 députés. La dernière Commission de délimitation des circonscriptions électorales avait proposé d'en porter le nombre à 310 députés. Le projet de loi C-74 relègue aux oubliettes nos délibérations antérieures et les audiences publiques déjà tenues d'un océan à l'autre, et plafonne le nombre des sièges à 295. J'ai l'impression qu'on en est arrivé à ce chiffre avec trop de hâte et trop d'esprit partisan. Nous en avons eu un bon exemple ce matin dans l'échange intervenu entre un député ministériel de la Saskatchewan et un député néo-démocrate de la même province. Cet échange a été loyal. D'après leur intervention, si on ne peut obtenir plus de sièges pour la Saskatchewan, on pourrait peut-être songer, en guise de compensation, à accorder des avantages financiers voulus aux députés de la Saskatchewan pour leurs déplacements ou à accroître leur budget de circonscription. Peut-être pourrait-on permettre d'établir plus d'un bureau de circonscription doté d'un personnel de plus d'une ou deux personnes.

Ces deux députés ont eu un échange loyal de vues, et c'est là ce que nous souhaitons de ce côté-ci de la Chambre. Nous voulons que l'esprit qui a présidé à ce genre d'échange imprègne tout le système. Nous croyons que les idées et les aspirations des Canadiens peuvent lui servir de complément. C'est là l'essence même du débat parlementaire et du travail de comité. Nous essayons de comprendre ces idées et d'autres et de les

Représentation électorale—Loi

façonner de telle sorte que tous les Canadiens et tous les députés aient la conviction que les régions sont traitées équitablement.

Or, ce n'est pas le cas actuellement. Les ministériels veulent nous empêcher d'arriver aux conclusions tirées de ces idées. Ils disent: «Nous savons ce qui convient aux Canadiens. Nous avons décidé qu'il y aura 295 sièges, le sujet est clos». Comme mon parti, je prétends que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Mon collègue, député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), nous a expliqué comment le projet de loi C-74 va affecter l'Ontario. En vertu de cette mesure, le nombre de sièges en Ontario va passer de 95 à 99, soit moins que l'augmentation à 105 sièges proposée au cours de la législature précédente. Bien sûr, j'ai écouté attentivement le raisonnement logique du député de Cochrane-Supérieur, car moi aussi je suis député ontarien.

● (1200)

La région métropolitaine de Toronto va y perdre, car elle aurait obtenu plus de sièges en vertu de l'ancienne mesure qu'elle n'en aura aux termes de ce projet de loi. Comme mes électeurs, je fais certaines réserves sur ce point. Le gouvernement a essayé de justifier le projet de loi C-74 en prétendant que nous ferons des économies s'il y a moins de députés, donc moins de bureaux et de personnel. Par ailleurs, il tient à sortir les banques du pétrin, mais pas un seul ministériel n'ose dire que c'est du gaspillage. Le gouvernement a deux poids et deux mesures. Qui plus est, comment le gouvernement a-t-il conclu que nous épargnerions de l'argent? Je me suis entretenu avec mes collègues de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et d'Algoma (M. Foster), tous deux députés de la législature précédente, avant ma propre élection. Ils se sont intéressés à la révision des limites des circonscriptions électorales et ils m'ont assuré que les Canadiens qui se sont présentés aux audiences publiques ne s'opposaient pas à ce que le nombre de députés passe de 282 à 310. S'ils m'avaient dit que le public était contre l'augmentation proposée, que les Canadiens s'opposaient à un nombre plus élevé de députés, je ne prendrais pas la parole pour dire que nous ne devrions pas tenir compte de l'opinion publique. Mais ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit. Les discussions ont porté, en fait, sur la meilleure façon de partager les 310 parts du gâteau. Les gens n'avaient rien contre la hausse globale. Ce fait est important car, à mon avis, le gouvernement cherche à justifier cette mesure par de fausses raisons.

Les Canadiens ont aussi fait savoir ce qu'ils attendent de leurs Chambres élues. C'est là un autre aspect du débat sur l'accroissement de la Chambre des communes. Je peux vous dire ce que veulent les électeurs de York-Ouest. Je ne prétends pas que ma circonscription soit le miroir fidèle de l'ensemble du pays, mais je crois que les aspirations des gens de ma circonscription, telles qu'ils me les ont exprimées, sont semblables à celles des gens des autres circonscriptions. Les gens me disent que dans un monde de plus en plus impersonnel, où l'on n'a pas le temps de s'occuper de l'individu et où on néglige l'élément humain, ils veulent que leurs rapports avec leur gouvernement et leur député élu gardent un caractère personnel.